

## Séance du Conseil Municipal du 16 février 2023 à 20h30

#### **Procès-Verbal**

\*\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice -27-

Présents : 22 Votants : 26 Pouvoirs : 4

**PRESENTS:** M. LASCAUX Jean-Louis, Maire,

Mme FAUCON Danielle, Mr CHALANGEAS Alain, Mme JOUBERT Fernande, Mr DANDALET Serge, Mme CHAUZAT Danielle, Mr VALERY Eric, Mme MOURNETAS Annie, Mr MONTEIL Denis,

Mme ANDRIEU Geneviève, Mr BOUCHER Pascal, Mr BOULOUX Christophe, Mme CHEIZE Amandine, Mr DAVID Jean-Pierre, Mr DHIERAS Benoît, Mme DUMOND Agnès, Mr FERAL Michel, Mr GOUT Claude, Mme MELIN Sabine, Mme PEUCH Sandrine, Mme THOMAS Karine, Mme TUFFERY Cathy

**EXCUSÉS**: Mme FAUGERAS Annie, Mme PERIGNON Valérie, Mr POUCH Christian, Mme TARDIEU Sylvie,

#### **PROCURATIONS:**

Mme FAUGERAS Annie a donné procuration à Mr BOUCHER Pascal Mme PERIGNON Valérie a donné procuration à Mr FERAL Michel Mr POUCH Christian a donné procuration à Mr VALERY Eric Mme TARDIEU Sylvie a donné procuration à Mme TUFFERY Cathy

**NON EXCUSE:** Mr CHOUFFIER Michel

Secrétaire de séance : Michel FERAL

#### Ordre du Jour:

- Compte rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2023
- Décisions du Maire
- Finances:
  - Débat d'Orientation Budgétaire
  - Demandes de subventions au titre de la DETR
  - Demandes de subventions au titre du « Fonds Vert »
- Voirie : Dénomination des rues (le Pont Salomon et Entrées Est et Sud du Centre-Ville)

## **Informations Conseil Municipal**

#### 1/ Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2023

- Monsieur le Maire évoque la remarque faite par Mme Annie FAUGERAS sur la note de synthèse du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 concernant notamment le compte 2315. Après vérifications, il s'avère que la délibération et le PV sont bien corrects et conformes aux directives de la DGFIP.
- Mme Françoise FAYAC, Directrice Générale des Services, indique que sur la note de synthèse préparatoire à la séance du 15 décembre dernier, une erreur s'est glissée sur la décision modificative n°2022-06; à savoir que le compte 2315 devait être abondé pour un montant de 18 108 € à la fois en dépenses et en recettes. Ces mouvements ont bien été faits dans la délibération qui avait été transmise dans la note de synthèse, le jour de la séance.

Ces écritures sont toujours transmises en amont aux services de la DGFIP, auprès de la Trésorière Principale de Brive, pour correction. Ces derniers ont apporté, en retour, un correctif qui avait bien mentionné le report de ces crédits au compte 2315 à la fois en dépenses et en recettes, pour la section d'investissement. La délibération qui a été portée au vote, le 15 décembre dernier, est bien conforme. Il en est de même de ce qui a été retranscrit dans le PV de séance.

Le compte-rendu de la séance du 19 janvier est adopté à l'unanimité.

## 2/ Décisions du Maire :

#### 2-1/ Décision 2023/n°01

Souscription auprès du Crédit Agricole d'une ligne de trésorerie interactive pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 jusqu'au 31 janvier 2024 pour un montant de 500 000 €.

#### 2-2/ Décision 2023/n°02

Conclusion d'un contrat avec la CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour une durée d'un an. Le taux de cotisation pour 2023 est fixé à 7.31 % de la base de l'assurance.

#### 3/ Finances:

## 3-1/ Débat d'Orientations Budgétaires

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance du rapport du débat d'orientations budgétaires,

Après avoir entendu les explications y afférentes, le Conseil Municipal prend acte que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu ce jour tel que prévu à l'article 24 du règlement intérieur.

- Mme Amandine CHEIZE demande si dans le cadre du rachat d'emprunt de l'ancien collège, il y a des pénalités appliquées à la commune pour remboursement anticipé.
- Mr le Maire rappelle que cela a été passé en Conseil Municipal et que la délibération qui y a trait contient tous les détails. La collectivité a des échéances de crédits moindres malgré l'indemnité de rachat.
- Mme Françoise FAYAC annonce que le coût de rachat par anticipation auprès de la Banque des Territoires s'élève à 7 000 €.
- Mme Danielle FAUCON précise que le Débat d'Orientations Budgétaires a été présenté lors de la Commission des Finances du 8 février dernier.

#### 3-2/ Travaux de voirie au Moulin de Bridal - Demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire rappelle que, depuis fin 2016, la route du Moulin de Bridal est fermée du fait de son affaissement , conséquence de buses qui ont bougé sous la chaussée. Des passages caméras ayant montré que les buses sont encore en bon état, des travaux de voirie sont à prévoir afin de les recaler. La chaussée sera ensuite reprise.

Des travaux concernant les eaux pluviales venant du village de La Faurie en amont sont également à prévoir, afin de les diriger vers la Loyre.

Des travaux d'aménagement de la voirie et du réseau pluvial sont à mener :

- Reprendre la chaussée de la route communale du Moulin de Bridal et recaler les buses existantes ;
- Créer un fossé pour récupérer les eaux pluviales du village de la Faurie, mettre en place un avaloir en béton avec traversée de route pour récupérer les eaux pluviales de cette zone et les diriger vers la Loyre.

Ces travaux prévoient 470 mètres linéaires de fossés et 60 mètres linéaires de reprise de route, pour un total de 36 004.80 € HT soit 43 205.76 € TTC.

Ces travaux de voirie sur la route communale du Moulin de Bridal peuvent faire l'objet d'une attribution de subvention au titre de la DETR.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement ci-dessous :

Subvention DETR au taux pivot de 40 %

 Fonds propres
 TOTAL
 14 401.92 €
 28 803.84 €
 43 205.76 € TTC

Et de solliciter une subvention au titre de la DETR.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

#### 3-3/ Remplacement du parc informatique - Demande de subvention au titre de la DETR

Les services administratifs de la mairie comptent onze personnes à temps complet et une personne à temps partiel, soit 12 ordinateurs. Monsieur le Maire utilise également un ordinateur portable.

Les services enfance jeunesse, ALSH et le centre technique comptent 5 ordinateurs.

Outre ce matériel, un serveur est également nécessaire à la bonne marche des services.

Plusieurs de ces ordinateurs ainsi que le serveur deviennent obsolètes, les licences arrivant à échéance.

Il est donc nécessaire de remplacer le serveur et 7 ordinateurs.

Ce projet, dans le cadre de l'informatisation des mairies, peut faire l'objet d'une attribution de subvention au titre de la DETR (plafond de l'assiette éligible : 100 000.00 €).

Le montant du remplacement du serveur et des ordinateurs s'élève à 15 769.80 €, soit 18 923.76 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement ci-dessous :

- Subvention DETR au taux pivot de 40 % 6 307.92 €
- Fonds propres 12 615.84 €
TOTAL 18 923.76 € TTC

Et de solliciter une subvention au titre de la DETR.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

## 3-4/ Rénovation énergétique du bâtiment de l'école élémentaire - Demande de subvention au titre du « Fonds Vert »

La commune d'Allassac a pour projet d'engager une rénovation énergétique du bâtiment de l'école élémentaire. Le but est d'améliorer les performances énergétiques et de réduire la consommation d'énergie, ainsi que d'améliorer le confort des utilisateurs.

Le projet consiste à changer les 83 fenêtres et baies ainsi que les différentes portes du bâtiment, isoler les murs et les planchers, remplacer l'actuelle chaudière fioul et mettre en place une ventilation mécanique double flux.

Le montant des travaux, maitrise d'œuvre comprise, s'élève à 660 331.00 € HT, soit 792 397.20 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'État, à hauteur de 80%, au titre de la DETR, de la DSIL et du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, « Fonds Vert », axe 1 « Renforcer la performance environnementale ».

Puis d'adopter le plan de financement ci-dessous :

Subvention à 80%
 Fonds propres
 TOTAL
 528 264.80 €
 264 132.40 €
 792 397.20 € TTC

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

# 3-5/ Travaux d'éclairage sportif du stade du Colombier - Demande de subvention au titre du « Fonds Vert »

La commune d'Allassac a pour projet de modifier l'éclairage du stade du Colombier pour de la LED. Grâce à la variation de puissance des projecteurs, l'économie d'énergie est évaluée entre 40 et 60% par rapport aux anciennes technologies.

Le montant des travaux, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 52 910.00 € HT, soit 63 492.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander l'aide de l'État, à hauteur de 80%, au titre de la DETR, de la DSIL et du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, « Fonds Vert », axe 1 « Renforcer la performance environnementale ».

Puis d'adopter le plan de financement ci-dessous :

- Subvention 80% 42 328.00 €
- Fonds propres 21 164.00 €
TOTAL 63 492.00 € TTC

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

### 4/ Voirie – Dénomination des rues - Entrées Est et Sud du Centre-Ville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination des voies, la localisation des lieux par les services de secours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la dénomination des rues et lieux dits comme suit :

Nom	Origine	Fin	Longueur (m)
Route de Donzenac (RD 25)	Avenue de l'Hôtel de Ville (RD 25)	Limite communale (RD 25)	1 900.00
Chemin du Mas Redon (VSN 52)	Route de Donzenac (RD 25) et Avenue de l'Hôtel de Ville (RD 25)	Rue de la Grande Fontaine	581.00
Impasse du Mas Redon (VSN 52E1)	Chemin du Mas Redon (VSN 52)	Parcelle AR 378	143.00
Impasse du Clos Salomon (VSN 78)	Route de Donzenac (RD 25)	Parcelle AR 388	77.00
Impasse du Pont Salomon Bas (VSN 53)	Route de Donzenac (RD 25)	Parcelle AT 429	253.00
Impasse du Pont Salomon Haut (VSN 53E1)	Impasse du Vignal (VSN 53)	Parcelle AT 13	197.00
Rue du Clos Rougier (VSN 54)	Route de Donzenac (RD 25)	Lieu-dit La Croix des Mosredons (RD 34) et Route des Planches de Bron (RD 34)	644.00
Chemin du Buffalou (VSN 55)	Rue du Clos Rougier (VSN 54)	Parcelle AV 148	292.00
Lieu-dit La Croix des Mosredons (RD 34)	CR entre parcelles AR 161 et AR 41	Rue du Clos Rougier (VSN 54) et Route des Planches de Bron (RD 34)	300.00
Lieu-dit Le Buffalou (VSN 56)	Route de Donzenac (RD 25)	Parcelle AV 469	200.00
Lieu-dit Les Chartroux (VSN 107)	Route de Donzenac (RD 25)	Parcelle AT 27	182.00
Chemin des Étoiles (privé)	Route de Donzenac (RD 25)	Parcelle AT 69	

Lieu-dit Les Garatins	Route de Donzenac (RD 25)	Parcelle AY 127	50.00
Rue Prat Chevaux (VSN 31)	Rue des Près Hivert	Lieu-dit Le Bouissou (VC 14)	250.00
Chemin de Paillol (CRN 29)	Rue Prat Chevaux (VSN 31)	Parcelle BC 51	900.00
Lieu-dit Le Bouissou (VC 14)	Rue Prat Chevaux (VSN 31)	Lieu-dit Le Fouisse (VC 14) et VSN 107	463.00
Lieu-dit Le Fouisse (VC 14)	Lieu-dit Le Bouissou (VC 14) et VSN 107	Lieu-dit Le Bois Communal (VC 14) et CR entre parcelles AT 184 et AT 356	254.00
Lieu-dit Le Bois Communal (VC 14 et VSN 106)	Lieu-dit le Fouisse (VC 14)	Route de Donzenac (RD 25)	897.00
Impasse des Prés Hivert	Rue des Près Hivert	Parcelle BV 214	186.00
Route de Laval	Rue des Près Hivert et Rue du 19 mars 1962	Route de Saint-Viance (RD 148)	448.00
Chemin des Compositeurs	Route de Laval	Lieu-dit Le Bos Delpy	340.00
Impasse du Lotissement Loubignac (public et privée)	Rue de la Croix Saint Joseph (VSN 26)	Parcelle BD 722	30.00
Route de La gratade	Route des Sources (RD 57)	Limite communale avec Saint-Viance	666.00
Lieu-dit La Croix des Mosredons	Route des Planches de Bron (RD 34)	Avenue du Général Leclerc (RD 34)	295.00
Rue de la Résidence Deyzac (VSN95 et 96)	Avenue du Général Leclerc (RD 34)		272.00
Rue des Rivières	Route du Saillant (RD148)	Chemin des Cancous	284.00
Route du Saillant	Route d'Objat et Avenue du Midi (RD9)	CRN53	1 450.00

Charge Monsieur le Maire de communiquer cette information et lui donne mandat pour signer tous documents techniques, administratifs et financiers, et d'une manière générale à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération dans les meilleures conditions.

## **Informations Conseil Municipal**

<sup>-</sup> Mr le Maire précise à l'assemblée municipale que ces propositions ont fait l'objet de consultations auprès des habitants du secteur concerné et leurs autorisations écrites ont été recueillies. Seul le secteur du Bouissou-Fouisse-Bois Communal posait problème. Une réunie publique a donc eu lieu. Il y a eu d'abord discussion puis vote. Il manque à présent le secteur de la Croix St Joseph, l'avenue de l'Hôtel de Ville sur une voie privée pour laquelle les habitants ont été concertés (située vers le Christ).